



QWAMPLIFY

Rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur
l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit
préférentiel de souscription
Réunion du conseil d'administration du 31 mars 2023

Exercice clos le 30 septembre 2023
QWAMPLIFY SA
Société anonyme
9 PLACE MARIE JEANNE BASSOT
LEVALLOIS PERRET 92300

Ce rapport contient 3 pages

**QWAMPLIFY S.A.S**

Siège social : 9, place Marie Jeanne Bassot

Capital social : 5 681 032 Euros

Rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription

Exercice clos le 30 septembre 2023

Assemblée générale du 21 mars 2024 – Résolution n°16

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 10 mars 2020 sur l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par votre société et/ou les entreprises qui lui sont liées, pour un montant nominal ne pouvant excéder 5 % du capital social décidée par votre assemblée générale mixte du 26 mars 2020.

Cette assemblée générale avait délégué pour une durée de 26 mois à votre conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités définitives de l'opération. Votre conseil d'administration a utilisé cette délégation lors de sa séance du 31 mars 2023 pour procéder à une émission de 5 000 actions ordinaires gratuites au profit de Sarah Bourraoui.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif.



QWAMPLIFY S.A.

Rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription

Exercice clos le 30 septembre 2023

Réunion du conseil d'administration du 31 mars 2023

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale mixte du 26 mars 2020 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

Le commissaire aux comptes,

SACOR AUDIT S.A.S.

Représentée par Claire Dissez